

## Quel statut pour entreprendre seul ? Auto-entreprise ou société ?

Vous avez décidé de devenir indépendant et de réaliser votre projet entrepreneurial ? Vous allez devoir créer une structure juridique pour commencer à exercer votre activité. En décidant d'entreprendre seul, vous avez le choix entre le statut d'auto-entrepreneur et la création d'une SASU ou d'une EURL. Les avantages et les inconvénients de chaque statut pour vous aider à prendre votre décision.

### Le statut d'auto-entrepreneur (ou de micro-entrepreneur).

Devenir auto-entrepreneur nécessite très peu de formalités : démarches rapides et peu coûteuses. Et on bénéficie d'un régime social et fiscal avantageux ainsi que d'obligations comptables simplifiées.

Pour autant, **il peut s'avérer dangereux car il ne protège pas vos biens personnels**. Votre patrimoine professionnel et votre patrimoine personnel ne sont pas dissociés, ce qui a pour conséquence que vos créanciers professionnels peuvent directement se servir dans votre patrimoine personnel en cas de difficultés financières.

Le statut d'auto-entrepreneur est adapté lorsque l'objectif est d'avoir un complément de revenu - bref, cette nouvelle activité a vocation à être secondaire - ou lorsque vous hésitez à vous lancer et que vous souhaitez tester une idée sans engager trop de frais.

### La création d'une SASU ou d'une EURL.

Avant, il n'était pas possible de lancer seul dans la création d'une société : il fallait être au moins deux ! Désormais, il existe des structures appropriées, que l'on appelle des sociétés unipersonnelles. Ce sont des sociétés à associé unique, qui permettent donc de créer une société en étant seul.

Vous avez la possibilité de créer une SASU, société par actions simplifiées unipersonnelle, ou une EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

**Le fait de créer une société vous permet de protéger votre patrimoine personnel** et vous donne une plus grande crédibilité aux yeux des tiers. Ces structures vous offrent aussi la possibilité de vous verser une rémunération. Cependant, les démarches administratives sont plus lourdes : vous devez tenir une véritable comptabilité et vous êtes soumis à la TVA et à l'impôt sur les sociétés (avec souvent la possibilité d'opter pour l'impôt sur le revenu).

Attention : le statut d'auto-entrepreneur est limité à un seuil de chiffre d'affaires, 70 000 euros si vous exercez une activité de prestation de services et 170 000 euros si vous faites de l'achat-revente de marchandises. Dès que vous dépassez ces seuils, vous quitterez le statut d'auto-entrepreneur, et c'est une bonne nouvelle car cela signifie que vos affaires

Avant de vous lancer, pensez à peser le pour et le contre entre devenir auto-entrepreneur et créer une SASU ou une EURL et anticiper dès la création de votre entreprise.

En complément, nous vous proposons ces fiches :

- Les rémunérations des dirigeants.
- TNS / Salarié : avantages et inconvénients de chaque statut social pour le dirigeant.
- Cotisations sociales des entrepreneurs : comparaison entre le régime des TNS et celui des salariés.

### **Primera Finance Gestion Privée,**

Nous vous conseillons et gérons votre patrimoine depuis plus de 15 ans.

Renseignez-vous sur notre approche et les services faits pour vous.

Une équipe appliquée est à votre écoute.

Lien vers [www.primerafinance.com](http://www.primerafinance.com) - Tel: 09.82.49.07.33 (*Tarif normal*)